

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 06 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06. 93.B

**Fourniture d'articles
vestimentaires
nécessaires aux
besoins des services
du GrandAngoulême -
5 lots**

LE SIX JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 mai 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06. 93.B**

ENVIRONNEMENT / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE - MARCHÉS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE D'ARTICLES VESTIMENTAIRES NECESSAIRES AUX BESOINS DES SERVICES
DU GRANDANGOULEME - 5 LOTS**

Afin d'assurer ses missions notamment en matière de déchets ménagers et d'assainissement, il est nécessaire pour les agents communautaires concernés (160 personnes environ) de disposer d'équipements et de protections individuelles et de vêtements de travail adaptés.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché alloti ayant pour objet la fourniture d'articles vestimentaires nécessaires aux besoins des services du GrandAngoulême qui arrive à son terme au 13 août 2013. Il convient donc de relancer la procédure.

Chaque lot décrit ci-après fera l'objet d'un marché séparé :

- Lot n° 1 : vêtements professionnels,
- Lot n° 2 : articles chaussants,
- Lot n° 3 : protection des mains,
- Lot n° 4 : vêtements intempéries,
- Lot n° 5 : équipements divers de protection.

Le montant estimatif annuel de chaque lot est le suivant :

- Lot n° 1 : 30 000 €,
- Lot n° 2 : 20 000 €,
- Lot n° 3 : 20 000 €,
- Lot n° 4 : 20 000 €,
- Lot n° 5 : 20 000 €.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres ouvert lancé en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du code des marchés publics. Les marchés seront alors à bons de commande conformément aux dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, sans montant minimum et maximum.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus pour le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert.

DE PRECISER que chaque marché est conclu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013, et est ensuite renouvelable annuellement par reconduction expresse trois fois.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir, les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

D'IMPUTER la dépense aux articles 606 et suivants au budget principal – toutes fonctions – et budgets annexes.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 juin 2013	<u>Affiché le :</u> 10 juin 2013